



Les collectifs de
parents d'élèves
des écoles
de Chambéry

Une ATSEM à temps plein par classe ?

OUI, la preuve !

Depuis le début de « la bataille des ATSEM », Monsieur le Maire de Chambéry utilise, outre l'argument économique, celui de l'alignement sur les pratiques des autres villes du département.

Ainsi, dans sa lettre ouverte aux familles du 22 mars dernier, écrivait-il :

« Cette situation sera comparable à celle des autres villes de notre département ».

Cela est mensonger. Nous l'affirmons depuis le début. A l'échelle du département, des communes font le choix contraire de mettre en place ou de maintenir un.e ATSEM à temps plein dans chaque classe maternelle (dont des communes de l'agglomération chambérienne) : Drumettaz-Clarafond, Le Bourget du Lac, Bassens, Chamoux, Curienne, Ugine, Jacob Bellecombette... ou Aix les Bains, pour n'en citer que quelques unes. (Tiens ? Pourtant, M. Dantin avait, à plusieurs reprises, cité Aix comme exemple de ville où il n'y a justement pas de temps plein d'agent spécialisé des écoles maternelles par classe...).

Lors du dernier conseil municipal, le 6 juin, **il a exhorté la délégation de parents d'élèves, enseignant.e.s des écoles et ATSEM à lui « apporter la preuve »** que dans d'autres villes, dont Aix les Bains, il existait un tel ratio (*une ATSEM à temps plein par classe*)*.

Une preuve, nous en avons une. Les élus de la ville d'Aix les Bains l'affirment, et l'écrivent noir sur blanc : la collectivité aixoise aura bien lors de la prochaine rentrée un équivalent temps plein d'ATSEM par classe maternelle.**

Il ne suffit pas d'accrocher des banderoles devant les écoles pour affirmer que la ville de Chambéry *« investit pour améliorer le climat scolaire »*.

Nous sommes persuadés que Monsieur le Maire de Chambéry n'avait pas tous les éléments car nous ne pouvons imaginer qu'à ses yeux les enfants des chambériens-ennes doivent être moins bien considérés que ceux des aixois-ses. Et si Michel Dantin décidait enfin d'avoir une « situation comparable à celle d'autres villes du département », et retirait sa décision, qui fait unanimité contre elle au sein de la communauté éducative ? La balle est dans son camp.

* écouter la vidéo <http://www.tvnetcitoyenne.com/news-details.php?page=content&type=videos&idcontent=6419> à partir de 05 :10 mn

** courriel joint au communiqué